



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : LJ CONSULTING

Gérant : Luc JOTTREAU

SIREN : 801 204 090

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Luc JOTTREAU pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière, et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : 7 Rue de l'Atlantique – 79250 NUEIL LES AUBIERS - Tél : 05 49 74 65 50 – contact@lj-c.fr / www.lj-c.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14 003 006 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, adresse internet : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/>) association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et internet : www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie Courtier en assurances de personnes travaillant avec un nombre limité de compagnies (catégorie B) et offrant un conseil de niveau 1 DDA.
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement) dans la catégorie courtier.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE



Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Ces couvertures ont été :

- souscrites auprès de : CGPA 125 Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75016 Paris
- sous les numéros de police : RCPIP0357 et GFIP0357.

Pour les montants de :		Responsabilité civile professionnelle	Garantie financière
CIF	Par sinistre	2 000 000 €	
	Par année	2 500 000 €	
IAS	Par sinistre	6 000 000 €	115 000 €
	Par année	8 000 000 €	
IOBSP	Par sinistre	6 000 000 €	
	Par année	8 000 000 €	

LJ CONSULTING s'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi-esca, Allianz Luxembourg, April, Primonial, Swisslife, Uaf life	Assureur	Convention de courtage	Honoraires et/ou commissions
Clubfunding, Finple	Prestataire de Services de Financement participatif	Convention de partenariat	Honoraires et/ou commissions
Eiffel Investment	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions
Mon Courtier	Courtier en prêt immobilier	Convention de partenariat	Commissions
Norma Capital, Novaxia, ODDO BHF, Paref Gestion, Perial, Pierre 1 ^{er} Gestion, Urban Premium, Voisin, 123 Investment Manager, Extend AM, Eres Gestion, Entrepreneur Venture	Société de gestion	Convention de distribution	Honoraires et/ou commissions

Les noms des autres compagnies ou sociétés avec lesquelles il existe un accord de commercialisation ou une convention pourront être communiqués sur simple demande.



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

CIF

- Honoraires : sur la base horaire de 200 € H.T. (240 € TTC). Certaines prestations feront l'objet d'une facturation forfaitaire.
- Intermediation : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers

IAS

- Honoraires : sur la base horaire de 200 € H.T. (240 € TTC). Certaines prestations feront l'objet d'une facturation forfaitaire.
- Intermediation : Le client est informé que pour acte d'intermédiation le cabinet est rémunéré par une partie des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser et par une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80% de ceux-ci.

IOBSP

- Avant la conclusion de toute opération de banque ou service de paiement ou de tous travaux et conseils préparatoires, l'intermédiaire doit convenir, avec son client, y compris tout client potentiel, par écrit ou sur un autre support durable, des frais éventuels et, le cas échéant, de la rémunération qui lui seront dus.
- Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, l'intermédiaire précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul.

MODE DE COMMUNICATION

Les rapports et préconisations seront adressés par le CIF à son client sur support durable en privilégiant le courrier électronique ou postal.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : LJ CONSULTING – 7 Rue de l'Atlantique - 79250 NUEIL LES AUBIERS
- Par téléphone : 05.49.74.65.50
- Par mail : contact@lj-c.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

SARL LJ CONSULTING - 7 Rue de l'Atlantique - 79250 NUEIL LES AUBIERS - Tél : 05 49 74 65 50 - contact@lj-c.fr / www.lj-c.fr
SARL au capital de 237 500€ - N° SIREN 801 204 090 RCS NIORT - Enregistré à l'ORIAS sous le n° 14 003 006 - www.orient.fr en qualité de CIF -
Courtier d'assurance ou de réassurance - COBSP - Membre ANACOFI CIF sous le n° E003891 et ANACOFI COURTAGE - RC PRO - Conformément
aux articles R.520-3 et R.520-1 du Code des Assurances CGPA N° police RCPIP0357 - TVA Intracommunautaire FR 068 012 040 90 00030



- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les activités d'IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

DATE ET SIGNATURE

Fait à

Le

Le Conseiller

Nom, Prénom :

Signature

Le client

Nom, Prénom :

Signature